

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 4

Objet :
Indemnité Gardiennage
église

Date de convocation :

21 septembre 2020

Date d'affichage :

21 septembre 2020

Nombre de Conseillers
en exercice :

23

Nombre de présents :

19

Nombre de votants :

20

POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt
Le 1^{er} octobre à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir : Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents Excusés : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Anne ARRESTIER

Monsieur le Maire propose de fixer pour 2020 l'indemnité de gardiennage des églises pour un gardien résidant dans la collectivité où se trouve l'édifice du culte à : 215 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DIT que l'indemnité de gardiennage des églises est fixée pour 2020 à : 215 € pour le gardien résidant dans la collectivité où se trouve l'édifice du culte.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL